



**Monsieur Didier Brailon**  
Président du Comité Départemental  
Tél : 06.88.35.71.70  
Mail : didier.brailon73@orange.fr

Chambéry, le 23 octobre 2021

Madame, Monsieur Le Président,

Veuillez trouver ci-joint la convocation à l'**Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2021**, accompagnée d'un pouvoir pour le cas où vous ne seriez pas disponible à cette date.

**Rappel cotisation** : suite à la crise du COVID19 et de la décision de la FFKDA, les clubs sont exempts de la cotisation fédérale cette saison.

Vous souhaitant bonne réception et **comptant sur votre présence**, je vous adresse, Madame, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

Le Président,  
Didier BRAILLON.

PJ : Convocation à l'AG.  
Pouvoir



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE KARATÉ DE LA SAVOIE**

Maison Départementale des Sports  
90 rue Henri Oreiller - 73000 CHAMBERY  
Mail : didier.brailon73@orange.fr  
Site internet : <http://sites.ffkarate.fr/savoie/>



## **CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SAISON 2020/2021**

**LIEU :** Maison des Sports, 90 rue Henri Oreiller, 73000 Chambéry.

**DATE :** **Vendredi 8 octobre 2021**

17H30 : Pointage des clubs.

18H00 : Ouverture de l'assemblée par le Président

**ORDRE DU JOUR :**

**Assemblée Générale Ordinaire :**

Rapport moral du président.  
Rapport d'activité du secrétaire.  
Rapport financier du trésorier.  
Budget prévisionnel.  
Rapport du DTD.  
Rapport des responsables de commission.  
Rapport des responsables de disciplines.  
Questions diverses.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Ne seront traitées que les questions diverses envoyées par courrier ou mail **avant le 4 octobre 2021** à :

Didier Braillon  
14, avenue de Verdun  
73100 Aix les Bains  
didier.brailon73@orange.fr

**TOUS LES CLUBS DOIVENT ETRE REPRESENTES.**

**Le Comité Directeur,**



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE KARATÉ DE LA SAVOIE**

Maison Départementale des Sports  
90 rue Henri Oreiller - 73000 CHAMBERY

Mail : didier.brailon73@orange.fr

Site internet : <http://sites.ffkarate.fr/savoie/>



## POUVOIR

Seuls ont droit de vote les présidents des clubs affiliés ou les membres du club mandatés par le président du club, et licenciés à la fédération le jour de l'assemblée.  
Le vote par correspondance n'est pas admis.  
Le vote par procuration n'est pas admis.  
Ne peuvent prendre part aux votes les associations n'étant pas à jour de leur cotisation fédérale.

---

## POUVOIR

Je soussigné(e)

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Président(e) du club : \_\_\_\_\_

Licence FFKDA N° : \_\_\_\_\_

**Donne pouvoir**

à Madame, Monsieur : \_\_\_\_\_

Membre du club : \_\_\_\_\_

Licence FFKDA N° : \_\_\_\_\_

résidant sur le département de la Savoie (conformément aux statuts) aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2021 et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom, toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Bon pour pouvoir  
(mention manuscrite)

Le Président,



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE KARATÉ DE LA SAVOIE**

Maison Départementale des Sports

90 rue Henri Oreiller - 73000 CHAMBERY

Mail : [didier.brailon73@orange.fr](mailto:didier.brailon73@orange.fr)

Site internet : <http://sites.ffkarate.fr/savoie/>